

MUNICIPALITÉ DE RAPIDE-DANSEUR

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, QUE :

Lors de la séance régulière tenue le lundi 13 janvier 2025 à 19 h 00, le conseil municipal à adopté le Règlement suivant :

Règlement 2025-01 fixant la taxation et la tarification pour l'année d'imposition 2025.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 535, route du Village aux heures et jours normaux d'ouverture.

Copie certifiée conforme
Donné à Rapide-Danseur
Ce 15 janvier 2025

Line Boudreault

Line Boudreault
Greffière-trésorière et directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Line Boudreault, directrice générale de la Municipalité de Rapide Danseur, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 15 janvier entre 9h00 et 17h00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 15 janvier 2025.

Line Boudreault

Line Boudreault
Directrice générale